

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2026

Régulièrement convoqués, les membres du Conseil Municipal se sont réunis le vendredi 4 septembre 2026 à 20h30 en salle des délibérations sous la présidence de M. MAIRE Olivier, Maire.

Etaient présents : M. MAIRE Olivier, Maire - Mme BOCHARD Julie, M. LAURENT Hervé, Mme BERTRAND Pascale, M. GIROUDON Maurice, Adjointes – Mme BORODINE Geneviève, M. DEAL Dominique, Mme CABOUX Nathalie, Mme CASADO Pascale, Mme CHATARD Chrystelle, M. PETIT Aurélien, M. CATALA Benoît, M. DUFAU-SEGUIN Bastien, Mme LARGENT Delphine, M. LELY Maxime.

Secrétaire de séance : M. CATALA Benoît.

M. le Maire accueille les membres présents et nomme la secrétaire de séance.

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 9 JUILLET 2026

➤ Après lecture du procès-verbal, il est adopté à l'unanimité.

2. DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a été à un rendez-vous de bornage pour le lotissement EXIMIA en bas des Granges, près de la Rue du Stade.

Il a été déclaré trois sinistres : l'un suite au vent violent du 16 juillet un arbre du camping est tombé sur une voiture en stationnement dans le camping, un autre pour fait de cambriolage dans un bâtiment en location, le dernier pour du mobilier urbain détérioré suite à un accident routier.

M. le Maire dit qu'une audience a été programmée dans l'affaire Madame FREIRE contre la Commune le 22/09/26.

Concernant les arrêtés du Maire pris dans l'été : 3 ont concerné les baignades du lac des sapins, 7 arrêts de travail pour maladie pour 3 agents et un arrêté de mainlevée de l'arrêté de mise en sécurité d'urgence du bâtiment 1 impasse des Jardins.

3. PERSONNEL DES SERVICES PERISCOLAIRES : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la délibération n°2025-07-01 du 4 juillet 2025 modifiant le tableau des effectifs,

Considérant le souhait de l'agent non-titulaire sur le poste de cuisinier de ne pas renouveler son contrat pour deux ans en date du 15 juillet 2026, il a été proposé le poste de cuisinier à l'agent non-titulaire affecté au poste d'agent périscolaire et d'aide de cuisine. Cet agent a accepté tout en demandant de conserver la surveillance de l'aide aux devoirs de 16h45 à 18h30.

Par ailleurs, il a été proposé le poste d'agent périscolaire et d'aide de cuisine à une personne qui était venue en remplacement 4 mois en 2025 et dont le travail avait été apprécié. Elle a accepté tout en sachant que cette personne reste disponible les mercredis pour faire des heures complémentaires de nettoyage. Elle va notamment remplacer temporairement l'agent d'entretien permanent en arrêt de travail.

Au final, il convient de modifier les temps de travail de ces deux postes à temps non complet et d'accepter de recruter des agents contractuels.

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1- APPROUVE, à l'unanimité, la modification du tableau des effectifs, **au 01/09/2026**, comme suit :

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET				
POLE	EMPLOI	CADRE D'EMPLOI	Situation ancienne	Situation nouvelle
POLE ADMINISTRATIF	Secrétaire général de mairie	Attaché	Complet	
	Secrétaire adjoint	Adjoint administratif	Complet	
POLE TECHNIQUE	Agent technique polyvalent	Adjoint technique	Complet	
	Agent technique polyvalent	Adjoint technique	Complet	
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET				
POLE SCOLAIRE PERISCOLAIRE	ATSEM	ATSEM	NC 29/35è	
	ATSEM	ATSEM	NC 23/35è	
	Agent périscolaire	Adjoint d'animation ou adjoint technique	NC 13,78/35è	
	Agent périscolaire	Adjoint d'animation ou adjoint technique	NC 15,30/35è	
	Agent périscolaire	Adjoint technique	NC 11,70/35è	
	Agent périscolaire et aide de cuisine	Adjoint technique	NC 25/35	NC 19/35
	Cuisinier	Adjoint technique ou agent de maîtrise	NC 24/35	NC 28.5/36
POLE TECHNIQUE	Agent d'entretien	Adjoint technique	NC 17,5/35è	

- 2- **VALIDE** la modification horaire de deux postes à temps non complets du service périscolaire/scolaire (cuisinier et agent périscolaire aide de cuisine).
- 3- **DIT** que ces postes peuvent être occupés par un agent contractuel selon l'article L332-8 5° ainsi que dans les cas de remplacements selon l'article L332-13.
- 4- **OUVRE** l'accès de ces postes à des cadres d'emploi d'adjoints techniques selon le tableau ci-dessus.
- 5- **CHARGE** M. le Maire de signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.
- 6- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la présente délibération sont inscrits au budget communal.

4. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES SENS DE CIRCULATION DE LA RUE SAINT-JEAN ET DE LA RUE DU NORD

M. le Maire rappelle que le nouvel aménagement du centre-bourg a modifié le régime des priorités pour passer au régime de « priorité à droite » tout le long de la RD504. Hors RD504, un régime de « priorité de certaines voies sur d'autres » demeure (arrêt absolu ou arrêt « cédez le passage »).

En agglomération, la priorité à droite s'applique dès lors qu'il n'y a pas de signalisation, ni feu tricolore ; d'où l'absence de marquage au sol et de panneau.

Après échange, le conseil préconise d'améliorer la visibilité des deux panneaux de priorités à droite.

En raison du rétrécissement de chaussée au niveau de la bibliothèque (du n°26 au n°37 rue de l'hôtel de ville), il est difficile de laisser la priorité pour les véhicules venant de l'entrée sud aux véhicules sortant de la rue du Nord notamment si le véhicule prioritaire tourne à gauche.

Il est proposé de passer la Rue du Nord en sens unique (sauf livraisons pour la boucherie) dans le sens Rue de l'Hôtel de Ville vers la Place de l'Eglise puis d'inverser le sens unique de la Rue Saint-Martin.

M. le Maire explique aux membres que dans les études préalables à l'aménagement la Rue Saint-Jean était dans le périmètre d'aménagement mais qu'elle avait été retirée pour diminuer le coût global. Cependant avec les travaux d'assainissement et d'eau potable le revêtement de la rue est en très mauvais état. De plus, cette rue a servi de déviation pour les travaux de l'hyper-centre et des véhicules de gros tonnages l'ont empruntée. Cette une voie d'intérêt communautaire. Aussi c'est la COR qui réalise l'entretien de la bande roulante. Il avait été convenu avec la COR qu'en 2025, Cublize n'utilisait pas son enveloppe annuelle afin de l'ajouter à celle de 2026 pour réaliser la rue Saint-Jean dans son ensemble.

Avant de lancer ces travaux de voirie, M. le Maire a demandé à l'agence technique départementale du Rhône une note d'opportunité pour sécuriser la voie, faire ralentir les véhicules et maintenir des stationnements pour les riverains. Il présente le rapport de l'ATD69.

Il est proposé de mettre en place un double « sens unique » (un descendant et un montant, les deux jusqu'au carrefour passant par la Rue de la Platte). Le carrefour serait également rétréci par du mobilier urbain au droit du n°17 de la rue Saint-Jean et de la rue du Midi. Il serait conservé un double sens au niveau du croisement de la rue du Stade pour les sorties des deux entreprises AD Majoris et Transport Recorbet. L'interdiction de tonnage en arrivant de la RD504 est conservée.

Après échange, les membres du conseil municipal donnent un avis favorable aux sens de circulation proposés pour la Rue du Nord, la rue Saint-Martin et la Rue Saint-Jean.

Ils chargent M. le Maire de prendre les arrêtés de police permanents et mettre en place la signalisation nécessaire dès que les travaux de voirie seront réalisés.

Le conseil décide de matérialiser à la peinture les places de stationnement et de ne pas modifier les accotements pour la circulation des piétons.

5. DEMANDES DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

5.1 La Boule vitale charges 2024-2025

Vu l'article 9-1 de la loi du 12 avril 2000,

Vu la convention entre la Commune et l'association la Boule vitale signée le 2 janvier 2008, portant sur la prise en charge par la Commune de 80% des dépenses de fluides du boudrome,

Considérant les factures de fluides du boudrome supportées par la Boule Vitale, du 01/09/2025 au 31/08/2026 pour un montant total de 3315,11€,

M. le Maire présente au Conseil Municipal le montant de la participation de la Commune au fonctionnement de l'association « La Boule Vitale » pour l'exercice 2025-2026 qui s'élève à 2652,09€. Il reste à la charge de l'association 663,02€. La participation en 2025 était de 3038,00€.

- Après avoir entendu le rapport de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à 15 voix POUR, le versement de ladite participation pour l'année 2025-2026 pour un montant de 2652,09 €.

5.2 L'épicerie sociale et solidaire de Thizy-les-Bourgs

Mme BERTRAND, Adjointe au Maire déléguée aux Solidarités, indique que l'Epicerie sociale, située à Thizy-les-Bourgs, a sollicité la commune pour une subvention de fonctionnement 2026 d'un montant de 1029,59€. Comme les années précédentes, la participation financière est calculée pour moitié au nombre d'habitants et pour moitié au nombre de bénéficiaires, de l'année précédente. L'augmentation par rapport à 2025 (montant 2025 : 922,14€) est due à l'accroissement de la population et des bénéficiaires ainsi que du coût du panier (10 foyers en 2026 représentant 26 personnes dont 14 enfants).

- Le Conseil municipal, après avoir délibéré et procédé au vote, décide de verser une subvention de fonctionnement 2026 d'un montant de 1029,59 € à l'Epicerie sociale située à Thizy-les-Bourgs.

6. INFORMATION ET MISE A JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Deux vidéos sont présentées au conseil municipal. Le plan communal de sauvegarde a pour objectif de mettre en action les moyens matériels et humains en cas d'évènement majeur (aléas naturels, climatiques, technologiques, pandémie) et de les coordonner pour informer et sécuriser la population.

Le plan à plusieurs niveaux d'intervention selon la gravité de l'évènement.

Le PCS décrit l'organisation pour mettre en place un poste de commandement communal, avertir et mettre à l'abri la population. C'est un registre de données, de contacts.

Cublize a le sien depuis le 17/11/2017 et il a été mis à jour 2 fois.
Il y a nécessité de le mettre à jour avec le nouveau conseil municipal.

Le document va être envoyé aux membres pour que chaque conseiller se positionne sur un rôle dans le poste de commandement municipal.

M. DUFAU-SEGUIN évoque la possibilité de climatiser une classe qui pourrait servir à la fois aux élèves en temps scolaire et aux habitants hors temps scolaire.

7. INFORMATIONS DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET INTERCOMMUNALITE

M. GIROUDON :

- La fête artisanale s'est bien déroulée.
- La mare du rucher sera creusée par l'entreprise Robert Denis car elle est poreuse.
- La préparation du bulletin municipal a commencé.
- Forum des associations dimanche 6 septembre en matinée.
- Réunion avec les associations 22 septembre à 20h00 en mairie.

Mme BOCHARD :

- 108 élèves à l'école publique / risque de fermeture de classe l'année prochaine.
- Abris-bus en fabrication par Kit Forêt.
- Rafranchissement des peintures dans une classe et le bureau du directeur de l'école.
- Mise en place d'une barrière à l'école maternelle et des figurines Alix et Zak rue des Sports.
- Vide ta chambre le 4 octobre en matinée.
- Décorations de Noël par le CME.

Mme BERTRAND :

- Devis demandé pour exhumers des tombes non renouvelées
- L'exposition au grenier des arts s'est bien déroulée. Il y a eu 6 ventes et 240 visiteurs.
- Réunion commission solidarités 23 septembre à 20h00.

M. LAURENT

- Incivilités tout l'été notamment dans les sanitaires du pumtrack.
- Fête des classes 2027 maintenue le 1^{er} mai.
- Retour de la boîte à lire au square du Tilleul.
- Visite des locaux municipaux 26 septembre à 10h00.

M. DUFAU-SEGUIN :

- Demande de suppression des autocollants sur les panneaux.
- Concernant la fête de l'artisanat, il ajoute qu'il manque une clientèle pour l'artisanat.

Mme CABOUX

- Problème de stationnement d'un semi-remorque rue du Moulin
- Signalement de chiens divagants et aboiements rue du Moulin
- Problème des odeurs des containers à déchets près du camping
- Installer le paillage avec des copeaux de bois à l'espace sportif extérieur

Mme CASADO :

- Idées de marché nocturne de l'artisanat
- Idée d'organiser un festival de rue
- Climatiser l'école avec des panneaux solaires

Mme CHATARD :

- Remerciement aux agents pour l'entretien du cimetière

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Prochains conseils municipaux à 20h30 :

2 octobre

6 novembre

Jeudi 3 décembre

Fin de la réunion à 23h40.

Le Maire



Le Secrétaire de séance

